

CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR



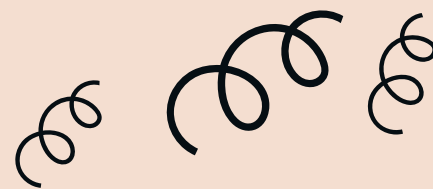
Respect et comportement

1. **Politesse et respect :** Le bon fonctionnement du camp repose sur la politesse et le respect envers les employés, les enfants, la direction, les concierges, les parents, les chauffeurs d'autobus, les responsables des sorties, soi-même, les équipements et les installations. Cela inclut le respect envers tous les enfants et adultes rencontrés lors des sorties.
2. **Intimidation et harcèlement :** En aucun temps et sous aucun prétexte, l'intimidation ni le harcèlement ne seront tolérés, sous peine d'expulsion en cas de situation extrême.
3. **Violence et agression sexuelle :** La violence physique ou verbale et toute forme d'agression sexuelle sont strictement interdites et entraîneront des mesures disciplinaires sévères, pouvant aller jusqu'à l'expulsion immédiate du camp.
4. **Bris et dommages aux biens d'autrui :** Tout dommage causé intentionnellement aux biens d'autrui devra être réparé ou remboursé par les parents de l'enfant responsable.
5. **Communication des problèmes :** Les enfants doivent se tourner vers l'animateur/trice ou l'aide-animateur/trice en cas de problèmes avec un ami.
6. **Gestion des comportements :** En cas de problème de conduite, les responsables du camp communiqueront avec les parents de l'enfant concerné pour trouver des moyens de corriger la situation. Le camp se réserve le droit d'expulser un enfant en cas d'indiscipline grave.
7. **Repas et collations :** Les enfants mangent uniquement lors des périodes de collation et à l'heure du dîner. Les aliments contenant des arachides et/ou des noix sont strictement interdits.
8. **Interdiction de sortir et fugue :** Les enfants ne peuvent quitter le camp de jour pour aller au restaurant, au dépanneur ou ailleurs; ils doivent toujours avoir leur lunch santé avec eux. Les enfants doivent demander la permission pour se déplacer d'un endroit à un autre. L'animateur/trice doit savoir en tout temps où se trouve l'enfant. Toute tentative de fugue sera traitée avec la plus grande gravité et pourra entraîner des mesures disciplinaires sévères.
9. **Programme Enviro-Action :** Les enfants doivent trier correctement les déchets en utilisant les poubelles, bacs de recyclage ou compostières appropriées.
10. **Consignes particulières :** Toute consigne particulière concernant votre enfant doit être envoyée par courriel à un membre de la coordination.
11. **Absence ou retard :** Si votre enfant doit s'absenter, arriver en retard ou partir plus tôt, veuillez avertir la coordination du camp par courriel dès que possible.
12. **Matériel et équipements :** Le matériel et les équipements doivent être manipulés avec soin pour en profiter tout l'été.
13. **Utilisation des salles de bain :** Les enfants doivent utiliser l'eau et le papier hygiénique de manière responsable dans les salles de bain.
14. **Test de nage :** Tous les enfants de 8-13 ans doivent passer un test de nage lors de leur première visite à la piscine.

Attentes en matière de respect des consignes

- **Plans d'eau et sorties aquatiques :** Les enfants doivent respecter les exigences de sécurité émises par les responsables, les sauveteurs et l'équipe du camp. Toutes les règles de civisme usuelles dans les lieux publics doivent être respectées.
- **Transport en commun :** Les enfants doivent marcher, parler calmement et respecter les règles de civisme exigées par les employés du camp et ceux de la STM. Dans le métro, les enfants se déplacent le long des murs et en rangs. Lors de l'attente des autobus et du métro, les enfants s'assoient aux endroits indiqués par les animateurs/trices.
- **Lieux de sorties :** Sur les lieux de sorties, les enfants doivent respecter toutes les consignes émises par les responsables et les employés du camp, ainsi que les règles de civisme usuelles dans les lieux publics.

CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR



Engagement des parents

Les parents jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement du camp de jour. Nous attendons des parents :

1. **Civisme et respect :** Les parents doivent faire preuve de civisme et de respect envers les employés, les autres enfants et les autres parents.
2. **Politesse et courtoisie :** Une communication polie et courtoise avec les animateurs/trice, les coordonnateurs/trices et tout le personnel du camp est essentielle.
3. **Collaboration :** Les parents sont encouragés à collaborer avec le camp en respectant les règles établies, en communiquant rapidement toute information importante concernant leur enfant et en participant activement aux réunions ou discussions nécessaires pour le bien-être de leur enfant.
4. **Support aux règles du camp :** Les parents doivent soutenir et encourager leurs enfants à respecter les règles du camp, et intervenir de manière constructive en cas de problèmes de comportement.

Politique disciplinaire et mesures d'intervention

Bien que les enfants soient en vacances et viennent au camp pour s'amuser, ils doivent respecter les règles du camp et celles fixées par les employés. En cas de comportement inapproprié, les procédures suivantes seront suivies :

Interventions mineures

Pour les interventions mineures, l'animateur/trice applique la technique du 1-2-3 :

1. Avertissement verbal donné à l'enfant par l'animateur/trice.
2. Deuxième avertissement en rappelant les conséquences.
- 3 Troisième avertissement avec une conséquence immédiate mais l'enfant demeure dans le groupe.

Interventions majeures

Pour les interventions majeures, l'animateur/trice :

1. Remplit un rapport d'information à l'intention des parents.
2. Demande de l'aide d'un supérieur.

Processus d'intervention

1. Avertissement verbal donné à l'enfant par l'animateur/trice et appel aux parents.
2. Rencontre entre l'enfant et le coordonnateur/trice et appel aux parents.
3. Rencontre entre l'enfant, le coordonnateur/trice et les parents.
4. Avis écrit donné à l'enfant par le coordonnateur/trice et appel aux parents.
5. Rencontre entre le coordonnateur/trice, l'animateur/trice, l'enfant et les parents.
6. Expulsion du camp pour un temps déterminé.

En cas d'expulsion, aucun remboursement de la semaine en cours ne sera effectué. Nous nous réservons le droit de modifier cette procédure selon la nature des cas d'indiscipline.

Pour les suspensions et les renvois, le coordonnateur/trice du camp doit démontrer que le camp a tenté, par différents moyens, de corriger le comportement et a mis en place plusieurs stratégies pour aider l'enfant, sans succès. Il est important de noter que l'historique est évolutif d'une année à l'autre.